

Loi et Référenciel

Les **lois et référenciel du numérique responsable** encadrent l'utilisation des technologies pour garantir éthique, durabilité, sécurité et inclusion dans une transition numérique respectueuse de l'environnement et des droits fondamentaux.

- [AGEC](#)
- [REEN](#)
- [RGESN](#)
- [RGAA](#)
- [MOOC \(INR\)](#)

AGEC

La Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) : Une Loi Pivote pour le Numérique Responsable

La **loi AGEC**, adoptée en France en 2020, vise à accélérer la transition vers une économie circulaire en réduisant le gaspillage et en encourageant la réutilisation, le recyclage et l'éco-conception. Dans le cadre du numérique responsable, cette loi constitue un levier essentiel pour réduire les impacts environnementaux liés aux équipements et services numériques.

Objectifs de la loi AGEC :

La loi AGEC repose sur cinq grandes ambitions :

1. **Sortir du plastique jetable** : Réduction des emballages plastiques inutiles.
 2. **Améliorer l'information des consommateurs** : Renforcement de la transparence sur les impacts environnementaux des produits.
 3. **Lutter contre le gaspillage** : Prolonger la durée de vie des produits via la réparation, le réemploi et le recyclage.
 4. **Agir contre l'obsolescence programmée** : Favoriser des produits durables et réparables.
 5. **Mieux produire** : Encourager l'éco-conception et l'utilisation de matières recyclées.
-

Mesures clés de la loi AGEC dans le numérique :

1. **Indicateur de réparabilité :**

- Mise en place d'un **indice de réparabilité** obligatoire pour les équipements numériques (smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs, etc.).
- Objectif : Aider les consommateurs à choisir des produits plus facilement réparables et inciter les fabricants à concevoir des équipements durables.

2. **Lutte contre l'obsolescence programmée :**

- Obligation pour les fabricants de garantir la disponibilité des pièces détachées pendant une période donnée.
- Favoriser les mises à jour logicielles compatibles avec les anciens équipements pour éviter qu'ils deviennent inutilisables.

3. **Encouragement au réemploi et au reconditionnement :**

- Promotion des filières de réemploi, notamment via les acteurs du reconditionnement (smartphones, tablettes).
- Obligation pour les entreprises et administrations de privilégier le matériel reconditionné lors de leurs achats, lorsque cela est possible.

4. Transparence environnementale :

- Renforcement de l'information environnementale des produits numériques :
 - Affichage des impacts environnementaux (empreinte carbone, consommation énergétique).
 - Inclusion de critères d'éco-conception.

5. Responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- Extension des filières REP pour inclure les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Les fabricants et distributeurs doivent financer des actions de collecte, de recyclage et de réemploi des équipements numériques.

6. Interdiction de destruction des invendus :

- Interdiction pour les fabricants et distributeurs de détruire les appareils électroniques invendus. Ces équipements doivent être réutilisés, recyclés ou donnés.

Impacts systémiques de la loi AGEC sur le numérique responsable :

1. Réduction des déchets électroniques (DEEE) :

- Les équipements numériques, souvent difficiles à recycler, sont parmi les plus grands contributeurs aux déchets électroniques.
- Grâce à la loi AGEC, le réemploi et le recyclage deviennent des priorités, réduisant l'empreinte environnementale des équipements en fin de vie.

2. Allongement de la durée de vie des équipements :

- En facilitant la réparation et le reconditionnement, la loi contribue à prolonger la durée de vie des appareils numériques, réduisant ainsi la demande en nouvelles matières premières et les impacts liés à la fabrication.

3. Encouragement de l'éco-conception :

- Les fabricants sont incités à intégrer des critères de durabilité dès la conception pour répondre aux exigences légales et aux attentes des consommateurs.

4. Sensibilisation des consommateurs :

- L'indice de réparabilité et les informations environnementales rendent les impacts des équipements numériques plus visibles pour les consommateurs, les encourageant à faire des choix plus responsables.
-

Exemple concret d'application :

Cas d'un smartphone neuf :

Avant la loi AGEC :

- Le smartphone devient obsolète après quelques années à cause de l'incompatibilité des mises à jour logicielles.
- Les pièces détachées sont indisponibles, rendant la réparation impossible.
- Les invendus non recyclés sont détruits.

Après la loi AGEC :

- L'indice de réparabilité aide les consommateurs à choisir un smartphone plus facile à réparer.
 - Le fabricant garantit la disponibilité des pièces détachées pendant plusieurs années.
 - En cas de défaillance, l'appareil peut être réparé ou reconditionné au lieu d'être jeté.
 - Les invendus sont donnés ou recyclés.
-

Avantages de la loi AGEC pour le numérique responsable :

1. Réduction des impacts environnementaux :

- Moins de déchets électroniques.
- Moins d'extraction de matières premières grâce au réemploi et au recyclage.

2. Encouragement de l'économie circulaire :

- Développement des filières de réparation et de reconditionnement, créant des emplois locaux.

3. Consommation responsable :

- Les consommateurs sont mieux informés et peuvent faire des choix durables.

4. Innovation durable :

- Les fabricants doivent repenser leurs produits pour répondre aux nouvelles exigences de durabilité.
-

Limites et défis de la loi AGEC :

1. Mise en œuvre :

- Certaines entreprises peuvent avoir des difficultés à s'adapter aux nouvelles obligations, notamment pour garantir la disponibilité des pièces détachées.

2. Sensibilisation :

- Les consommateurs doivent être informés des outils comme l'indice de réparabilité pour que la loi ait un impact réel.

3. **Encadrement des pratiques :**

- Il est nécessaire de surveiller et de pénaliser les entreprises qui contournent les règles, notamment en matière d'obsolescence programmée.
-

En résumé :

La loi AGEC est une avancée majeure pour le numérique responsable, en favorisant une transition vers une consommation et une production plus durables. En incitant à la réparation, au recyclage et à l'éco-conception, elle contribue à réduire les impacts environnementaux du secteur numérique tout en sensibilisant les consommateurs et en encourageant l'innovation durable. Cette loi s'inscrit pleinement dans une démarche systémique visant à limiter le gaspillage et à promouvoir l'économie circulaire.

REEN

La Loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique en France) : Un Cadre pour un Numérique Plus Responsable

La **loi REEN**, adoptée en 2021, a pour objectif de réduire l'impact environnemental du numérique en France. En mettant en avant des pratiques plus sobres, elle encourage les citoyens, les entreprises, les collectivités et les établissements scolaires à adopter des usages numériques plus durables. Cette loi est un pilier pour le numérique responsable, en agissant à la fois sur la sensibilisation, la régulation et l'amélioration des infrastructures.

Objectifs de la loi REEN :

- Réduire l'empreinte environnementale du numérique :**
 - Limiter les impacts des équipements numériques et des infrastructures sur les ressources naturelles et l'énergie.
 - Sensibiliser les acteurs publics et privés :**
 - Faire évoluer les comportements individuels et collectifs pour un usage plus responsable du numérique.
 - Encourager la sobriété numérique :**
 - Rationaliser les usages pour éviter les consommations excessives ou inutiles.
 - Favoriser la transition écologique dans le numérique :**
 - Intégrer des critères environnementaux dans les politiques publiques et les projets numériques.
-

Mesures clés de la loi REEN :

- Sensibilisation et éducation à la sobriété numérique :**
 - **Écoles et établissements scolaires :**
 - Introduction d'un enseignement dédié à la sobriété numérique dès le cycle primaire.
 - Sensibilisation aux impacts environnementaux des technologies numériques.
 - **Entreprises et administrations :**
 - Formation des salariés et agents publics sur les bonnes pratiques numériques (réduction des emails inutiles, gestion de l'obsolescence, etc.).
- Optimisation des infrastructures numériques publiques :**
 - Réduction de la consommation énergétique des data centers et des réseaux gérés par les collectivités.

- Encouragement à utiliser des serveurs éco-responsables alimentés par des énergies renouvelables.
- Obligation pour les services publics de limiter l'empreinte carbone des projets numériques.

3. Prolongation de la durée de vie des équipements numériques :

- Mise en avant de l'économie circulaire avec des mesures favorisant la réparation, le reconditionnement et le réemploi.
- Obligation pour les collectivités et administrations de privilégier l'achat de matériel reconditionné.

4. Encadrement des pratiques des opérateurs numériques :

- Transparence sur la consommation énergétique des services en ligne (streaming, cloud, etc.).
- Obligation pour les fournisseurs d'accès à Internet et opérateurs de télécommunications de fournir des données sur l'impact environnemental de leurs services.

5. Promotion de l'éco-conception des services numériques :

- Favoriser la création de sites web, logiciels et applications éco-conçus (moins gourmands en énergie et en données).
- Réduction des pratiques énergivores comme les publicités numériques automatisées ou les vidéos en lecture automatique.

Approche systémique de la loi REEN dans le numérique :

La loi REEN adopte une démarche systémique en intervenant sur les trois principaux piliers du numérique responsable :

1. Cycle de vie des équipements numériques :

- Réduction des impacts dès la conception grâce à des critères d'éco-conception.
- Prolongation de la durée de vie des appareils par la réparation et le reconditionnement.
- Gestion optimisée des déchets électroniques pour limiter leur impact sur l'environnement.

2. Consommation énergétique des infrastructures :

- Mise en place de data centers plus sobres et utilisation accrue des énergies renouvelables.
- Rationalisation des infrastructures numériques publiques et privées.

3. Éducation et sensibilisation :

- Changer les comportements dès le plus jeune âge grâce à des programmes éducatifs.

- Impliquer les entreprises et administrations dans une démarche de transition écologique.
-

Exemple d'application concrète :

Cas d'une collectivité publique :

Avant la loi REEN :

- Les équipements informatiques sont remplacés systématiquement tous les trois ans, même s'ils sont encore fonctionnels.
- Les services en ligne municipaux sont hébergés sur des data centers peu performants énergétiquement.
- Aucune sensibilisation à la sobriété numérique n'est prévue pour les employés municipaux.

Après la loi REEN :

- Les équipements sont réparés ou reconditionnés avant d'être remplacés.
 - Les services en ligne migrent vers des data centers éco-conçus alimentés par des énergies renouvelables.
 - Les employés suivent une formation sur les pratiques numériques responsables (réduction de la consommation énergétique, meilleure gestion des emails, etc.).
-

Avantages de la loi REEN :

1. **Réduction des impacts environnementaux :**
 - Moins de consommation énergétique grâce à des infrastructures optimisées.
 - Réduction des déchets électroniques grâce à une économie circulaire.
 2. **Sensibilisation accrue :**
 - Les citoyens, entreprises et administrations sont mieux informés des impacts du numérique et adoptent des comportements plus responsables.
 3. **Promotion de l'innovation durable :**
 - Incitation à l'éco-conception et au développement de solutions numériques plus sobres.
 4. **Encadrement des opérateurs numériques :**
 - Meilleure transparence sur l'empreinte carbone des services numériques, permettant aux consommateurs de faire des choix éclairés.
-

Limites et défis de la loi REEN :

1. **Complexité de mise en œuvre :**
 - Certaines infrastructures numériques existantes peuvent être difficiles à rendre conformes aux nouvelles exigences.
2. **Manque de données standardisées :**

- Les outils de mesure de l'impact environnemental des services numériques doivent encore être harmonisés et démocratisés.

3. **Changement des comportements :**

- Sensibiliser les usagers, notamment les plus jeunes, à des pratiques numériques responsables est un défi à long terme.

4. **Régulation internationale :**

- Les impacts du numérique sont globaux, et la loi REEN s'applique uniquement en France. Un alignement international serait nécessaire pour maximiser son efficacité.
-

En résumé :

La loi REEN est une étape cruciale vers un numérique plus responsable en France. En agissant sur l'ensemble du cycle de vie des équipements et des services numériques, elle encourage une approche systémique visant à réduire l'empreinte écologique du numérique. Grâce à ses mesures en faveur de la sobriété, de l'éco-conception et de l'économie circulaire, cette loi participe activement à la transition écologique tout en sensibilisant les acteurs publics, privés et citoyens à l'importance d'un numérique durable.

RGESN

Le RGESN (Référentiel Général d'Écoconception des Services Numériques) : Un Cadre pour l'Écoconception des Services Numériques

Le **RGESN**, introduit en France en 2021, est un référentiel dédié à l'**écoconception des services numériques**. Ce cadre méthodologique vise à réduire l'impact environnemental des services numériques (sites web, applications, logiciels, etc.) tout au long de leur cycle de vie, en proposant des pratiques concrètes et mesurables.

Objectifs du RGESN :

- Réduire l'impact environnemental des services numériques :**
 - Optimiser la conception, le développement et l'exploitation des services numériques pour limiter leur consommation énergétique et leurs émissions de CO₂.
 - Promouvoir les bonnes pratiques :**
 - Établir des lignes directrices claires pour aider les développeurs, les entreprises et les administrations à concevoir des services numériques durables.
 - Encourager la sobriété numérique :**
 - Réduire les fonctionnalités inutiles, la surconsommation de ressources et la production de données non essentielles.
 - Harmoniser les approches d'écoconception :**
 - Offrir un référentiel unique pour aligner les pratiques des différents acteurs du numérique en France.
-

Principes clés du RGESN :

Le RGESN repose sur plusieurs principes d'écoconception :

- Optimisation des ressources :**
 - Réduction des ressources nécessaires pour développer et exécuter les services numériques (CPU, mémoire, stockage).
 - Limitation des dépendances aux frameworks ou bibliothèques surdimensionnées.
- Efficacité énergétique :**
 - Minimisation de la consommation d'énergie des services, aussi bien côté serveur (data centers) que côté utilisateur (terminaux).

3. Durabilité et compatibilité :

- Conception de services compatibles avec des appareils anciens ou limités, pour prolonger leur durée de vie.
- Réduction des mises à jour logicielles inutiles.

4. Accessibilité et inclusivité :

- Conception de services accessibles à tous, incluant les utilisateurs ayant des contraintes matérielles, énergétiques ou de connectivité.

5. Simplicité fonctionnelle :

- Éviter les fonctionnalités superflues et privilégier les services essentiels, réduisant ainsi les besoins en ressources.

6. Mesure et amélioration continue :

- Évaluation des impacts environnementaux des services numériques tout au long de leur cycle de vie.
 - Mise en place d'indicateurs de performance environnementale pour suivre les progrès.
-

Application du RGEN :

1. Conception et développement de services numériques :

- **Éco-conception des sites web :**
 - Réduction de la taille des pages web (HTML, CSS, images).
 - Limitation des scripts lourds et des animations inutiles.
- **Optimisation des applications :**
 - Compression des fichiers multimédias.
 - Choix d'algorithmes performants et économes en énergie.

2. Hébergement et infrastructures :

- Hébergement des services sur des data centers alimentés par des énergies renouvelables.
- Utilisation d'architectures cloud efficaces, comme les serveurs mutualisés.

3. Expérience utilisateur (UX) :

- Conception de parcours utilisateurs simples et optimisés pour limiter les interactions inutiles (moins de clics, moins de temps passé en ligne).
- Réduction des ressources consommées par les interfaces utilisateur (interface légère, peu d'animations).

4. Maintenabilité et fin de vie :

- Anticipation de la maintenance des services pour éviter la production de nouvelles versions trop fréquentes.
 - Planification de la fin de vie des services pour limiter leur obsolescence prématurée.
-

Approche systémique du RGENS :

Le RGENS adopte une vision systémique en intégrant tous les acteurs et étapes du cycle de vie des services numériques. Il considère les interactions entre :

1. **Les développeurs et concepteurs :**
 - Intégration de pratiques d'écoconception dès la phase de développement.
 2. **Les infrastructures :**
 - Optimisation des services pour réduire leur impact sur les data centers et les réseaux.
 3. **Les utilisateurs :**
 - Réduction de la consommation énergétique des terminaux (smartphones, ordinateurs) grâce à des services optimisés.
 4. **Les gestionnaires de projets :**
 - Sensibilisation à l'écoconception comme critère clé dès la planification.
-

Exemple concret d'utilisation du RGENS :

Cas d'un site e-commerce :

Avant d'appliquer le RGENS :

- Les pages contiennent des images non compressées, des vidéos en lecture automatique et des scripts inutiles, entraînant une grande consommation de bande passante.
- Le site est hébergé sur des serveurs gourmands en énergie, sans utilisation d'énergies renouvelables.

Après avoir appliqué le RGENS :

- Compression des images et optimisation des vidéos.
 - Suppression des animations inutiles et réduction des appels réseau.
 - Migration du site vers un hébergement éco-responsable.
 - Résultat : Une empreinte carbone réduite, une meilleure performance et une expérience utilisateur plus fluide.
-

Avantages du RGENS :

1. **Réduction des impacts environnementaux :**
 - Services numériques plus sobres en énergie et en ressources.
 - Moins de pression sur les infrastructures numériques.

2. **Amélioration de la performance :**

- Sites web et applications plus rapides grâce à l'optimisation.
- Réduction des coûts liés à l'infrastructure (hébergement, bande passante).

3. **Compatibilité accrue :**

- Services accessibles à des appareils moins récents, réduisant ainsi l'obsolescence des équipements.

4. **Harmonisation des pratiques :**

- Référentiel commun pour les entreprises, administrations et développeurs, facilitant l'adoption de l'écoconception.
-

Limites et défis du RGENS :

1. **Complexité de mise en œuvre :**

- Nécessite une montée en compétences des développeurs et des équipes techniques.

2. **Mesure des impacts :**

- Les outils pour évaluer précisément les impacts environnementaux des services numériques doivent être accessibles et fiables.

3. **Évolution des usages numériques :**

- Les besoins croissants en services numériques (streaming, cloud, IA) rendent la sobriété difficile à atteindre sans compromis sur certaines fonctionnalités.
-

En résumé :

Le **RGENS** est un cadre essentiel pour intégrer l'écoconception dans le développement des services numériques. En encourageant des pratiques durables, il réduit les impacts environnementaux tout en améliorant l'efficacité des services. Bien que son adoption puisse nécessiter un effort initial d'adaptation, il constitue une étape clé pour aligner les acteurs du numérique avec les objectifs de transition écologique. Grâce au RGENS, le numérique peut évoluer vers un modèle plus sobre et respectueux de l'environnement.

RGAA

Le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) : Un Cadre pour un Numérique Accessible

Le **RGAA**, ou Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité, est un référentiel français visant à rendre les services numériques (sites web, applications, documents numériques) accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Il constitue un outil clé pour garantir l'inclusion numérique et répondre aux obligations légales en matière d'accessibilité.

Objectifs du RGAA :

- Garantir l'accessibilité numérique :**
 - Assurer que les services numériques soient utilisables par tous, quel que soit le handicap (visuel, auditif, moteur, cognitif).
 - Promouvoir l'inclusion :**
 - Favoriser l'accès équitable à l'information et aux services publics et privés pour tous les citoyens.
 - Uniformiser les pratiques :**
 - Offrir un cadre technique et méthodologique pour harmoniser les pratiques d'accessibilité dans la création de contenus et services numériques.
 - Respecter les obligations légales :**
 - Conformité avec la loi française du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, et avec la directive européenne sur l'accessibilité des sites web et des applications mobiles des organismes publics.
-

Principes clés du RGAA :

Le RGAA repose sur les **principes fondamentaux de l'accessibilité** définis par les WCAG (Web Content Accessibility Guidelines), qui regroupent 4 grands axes :

1. **Perceptible :**

- Les contenus doivent être présentés de manière à pouvoir être perçus par tous les utilisateurs, y compris ceux utilisant des technologies d'assistance (lecteurs d'écran, loupes, etc.).
- Exemples :
 - Alternatives textuelles pour les images.
 - Sous-titrage pour les vidéos.

2. **Utilisable :**

- L'interface utilisateur et la navigation doivent être simples à manipuler.
- Exemples :
 - Les menus doivent être accessibles au clavier sans souris.
 - Les zones interactives doivent être suffisamment grandes pour être cliquées facilement.

3. **Compréhensible :**

- Les contenus et fonctionnalités doivent être compréhensibles pour tous.
- Exemples :
 - Utilisation d'un langage clair et simple.
 - Indications claires sur les erreurs dans les formulaires.

4. **Robuste :**

- Les contenus doivent être compatibles avec les technologies actuelles et futures.
- Exemples :
 - Codage conforme aux standards HTML/CSS.
 - Compatibilité avec les différents navigateurs et dispositifs.

Obligations liées au RGAA :

1. **Pour les organismes publics :**

- Tous les sites internet, intranets, extranets et applications mobiles des organismes publics doivent être accessibles.
- Publication obligatoire d'une **déclaration d'accessibilité** indiquant le niveau de conformité avec le RGAA.

2. **Pour les entreprises :**

- Les entreprises offrant des services d'intérêt général doivent respecter les exigences d'accessibilité.
- L'accessibilité des contenus numériques est également encouragée dans le secteur privé pour garantir une expérience utilisateur inclusive.

Étapes d'application du RGAA :

1. **Audit d'accessibilité :**

- Évaluer l'accessibilité des contenus et services numériques existants en utilisant les critères et tests définis par le RGAA.

2. **Mise en conformité :**

- Corriger les non-conformités identifiées lors de l'audit en suivant les recommandations techniques du référentiel.

3. **Formation des équipes :**

- Sensibiliser les développeurs, designers et éditeurs de contenu aux bonnes pratiques d'accessibilité.

4. **Amélioration continue :**

- Intégrer l'accessibilité dès la conception des futurs projets numériques et effectuer des audits réguliers.
-

Exemples concrets d'application du RGAA :

Cas d'un site web public :

Avant :

- Les images décoratives ne disposent pas de texte alternatif.
- Les vidéos n'ont pas de sous-titres.
- Le site n'est pas navigable au clavier.

Après l'application du RGAA :

- Chaque image importante dispose d'une description textuelle claire.
- Les vidéos incluent des sous-titres synchronisés.
- La navigation au clavier est fluide, permettant aux utilisateurs ayant des limitations motrices d'accéder aux contenus.

Cas d'une application mobile :

Avant :

- Les boutons n'ont pas de libellés lisibles par un lecteur d'écran.
- La police utilisée est trop petite pour être lisible.

Après :

- Chaque bouton dispose d'un libellé accessible aux lecteurs d'écran.
 - Une fonction permet d'ajuster la taille de la police pour une meilleure lisibilité.
-

Avantages du RGAA :

1. **Amélioration de l'expérience utilisateur :**

- Les services numériques accessibles sont plus intuitifs et utilisables par tous.

2. **Conformité légale :**

- Les organismes respectent leurs obligations légales, évitant des sanctions potentielles.

3. **Renforcement de l'inclusion :**

- Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux mêmes services que les autres citoyens.

4. **Accessibilité comme levier d'innovation :**

- Les pratiques d'accessibilité encouragent des interfaces plus claires, efficaces et modernes.
-

Limites et défis du RGAA :

1. **Complexité technique :**

- Mettre en conformité un service numérique existant peut être complexe et nécessite des compétences techniques spécifiques.

2. **Coût et temps :**

- Les audits d'accessibilité et les corrections demandent des ressources humaines et financières importantes.

3. **Évolution rapide des technologies :**

- Les critères d'accessibilité doivent constamment évoluer pour s'adapter aux nouvelles technologies et usages.
-

En résumé :

Le **RGAA** est un référentiel essentiel pour garantir l'accessibilité des services numériques en France. En s'appuyant sur des principes clairs et des critères techniques précis, il permet d'améliorer l'inclusion numérique tout en respectant les obligations légales. Bien qu'exigeante, l'application du RGAA constitue un investissement clé pour rendre le numérique accessible à tous et promouvoir une société plus inclusive.

MOOC (INR)

MOOC Numérique Responsable (INR) : Une Formation pour Promouvoir la Sobriété et l'Éthique Numérique

Le **MOOC Numérique Responsable**, développé par l'**Institut du Numérique Responsable (INR)**, est une formation en ligne gratuite et accessible à tous. Son objectif est de sensibiliser, informer et accompagner les professionnels, les entreprises, les collectivités, ainsi que les particuliers, dans la mise en œuvre de pratiques numériques durables et éthiques. Ce MOOC s'inscrit dans une démarche globale pour réduire l'empreinte écologique et sociale du numérique.

Objectifs du MOOC Numérique Responsable :

- 1. Sensibiliser aux impacts environnementaux du numérique :**
 - Identifier les principaux impacts écologiques et sociaux du cycle de vie des équipements et services numériques.
 - 2. Encourager la sobriété numérique :**
 - Promouvoir des usages numériques responsables et limiter les consommations inutiles.
 - 3. Donner des outils pratiques :**
 - Offrir des pistes concrètes d'action pour intégrer des pratiques durables dans les projets numériques.
 - 4. Favoriser une transformation durable :**
 - Accompagner les entreprises et les organisations dans la transition vers un numérique éthique et respectueux de l'environnement.
-

Contenus du MOOC :

Le MOOC est structuré en plusieurs modules qui couvrent l'ensemble des enjeux et solutions du numérique responsable. Voici les thématiques principales :

- 1. Introduction au numérique responsable :**
 - Comprendre le concept de sobriété numérique.
 - Découvrir les enjeux environnementaux et sociaux liés au numérique.
- 2. Cycle de vie des équipements numériques :**
 - Analyse des impacts de chaque étape : extraction des matières premières, fabrication, utilisation, fin de vie.
 - Réflexion sur l'obsolescence programmée et la gestion des déchets électroniques.

3. **Sobriété numérique :**

- Pratiques pour réduire la consommation énergétique des équipements et services.
- Optimisation des usages numériques au quotidien (tri des emails, réduction du streaming, stockage local, etc.).

4. **Éco-conception des services numériques :**

- Méthodes pour développer des applications, logiciels et sites web plus sobres.
- Introduction aux référentiels comme le RGEN.

5. **Numérique éthique :**

- Analyse des enjeux sociaux (inégalités numériques, conditions de travail, accessibilité).
- Rôle des organisations dans la création de services éthiques et inclusifs.

6. **Mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable :**

- Étapes pour intégrer une démarche de responsabilité numérique au sein d'une organisation.
- Exemples concrets et retours d'expérience.

Public cible :

Le MOOC s'adresse à une grande diversité de publics :

- **Professionnels** : Responsables IT, développeurs, designers, chefs de projet, consultants.
- **Entreprises et organisations** : Toute structure souhaitant adopter des pratiques numériques durables.
- **Collectivités et administrations** : Acteurs publics cherchant à intégrer des politiques de sobriété numérique.
- **Particuliers** : Citoyens désireux de réduire leur empreinte numérique au quotidien.

Approche systémique du MOOC :

Le MOOC adopte une démarche systémique en prenant en compte :

1. **Les équipements numériques :**
 - Réduction de leur impact tout au long de leur cycle de vie.
 - Promotion de l'économie circulaire via le reconditionnement et le recyclage.
2. **Les infrastructures et services numériques :**
 - Optimisation des data centers et des réseaux pour réduire leur consommation énergétique.
 - Encouragement à l'éco-conception des services en ligne.
3. **Les comportements utilisateurs :**

- Sensibilisation aux gestes simples pour limiter la consommation énergétique (tri des fichiers, gestion des équipements, choix de services moins gourmands).

4. **Les organisations :**

- Développement de stratégies globales pour intégrer la responsabilité numérique dans les pratiques professionnelles.
-

Exemples de bonnes pratiques présentées :

1. **Pour les entreprises :**

- Favoriser le télétravail avec des outils moins énergivores.
- Sensibiliser les collaborateurs à la sobriété numérique (éteindre les appareils inutilisés, limiter les visioconférences non essentielles).

2. **Pour les collectivités :**

- Intégrer des critères environnementaux dans les appels d'offres pour les équipements numériques.
- Sensibiliser les citoyens au recyclage des équipements électroniques.

3. **Pour les particuliers :**

- Privilégier le reconditionné lors de l'achat de nouveaux équipements.
 - Réduire les flux de données inutiles (désabonnement des newsletters, stockage local des fichiers).
-

Avantages du MOOC Numérique Responsable :

1. **Accessibilité :**

- Gratuit, disponible en ligne, et accessible à tous, ce qui permet de toucher un large public.

2. **Simplicité et clarté :**

- Contenus pédagogiques adaptés aux débutants comme aux experts, avec des exemples concrets.

3. **Outil pour la transition écologique :**

- Aide les organisations à aligner leurs pratiques numériques avec les objectifs de réduction des émissions de CO₂.

4. **Engagement communautaire :**

- Favorise la création d'une communauté engagée autour du numérique responsable.
-

Limites et défis du MOOC :

1. **Engagement des apprenants :**

- Comme tout MOOC, le taux de complétion peut être faible si les apprenants ne sont pas suffisamment motivés.

2. **Complexité des sujets techniques :**

- Certains modules, comme l'éco-conception ou la gestion des infrastructures, peuvent être complexes pour les non-spécialistes.

3. **Mise en œuvre réelle :**

- La sensibilisation ne garantit pas automatiquement l'adoption de pratiques concrètes sans suivi ou accompagnement.
-

En résumé :

Le **MOOC Numérique Responsable (INR)** est un outil essentiel pour diffuser les bonnes pratiques du numérique durable et sensibiliser les acteurs publics, privés, et individuels à l'impact de leurs usages numériques. En offrant des solutions concrètes et des exemples inspirants, il joue un rôle clé dans la transition vers un numérique sobre, éthique et respectueux de l'environnement.